

20 ans : passage de l'EEH à l'AAH

EEH = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AAH = Allocation Adulte Handicapé



ENFANT
Je reçois l'EEH



J'ai 20 ans



ADULTE
Je peux demander l'AAH

1



Je fais une demande d'AAH
auprès de la MDPH

Site internet :



<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/83>

2



La MDPH a rendu sa décision
Je suis le traitement de mon dossier
d'AAH sur le site de la Caf

Site internet :



<https://www.caf.fr>